



AGREMENT DE FORMATEUR D'ADULTES **N° 2020/0466**

Conformément à l'article Lp. 545-15 du code du travail de Nouvelle-Calédonie,
Monsieur Laurent RIVATON

est agréé du 01/03/2020 jusqu'au 01/03/2023
en qualité de formateur d'adultes

pour les spécialités de formation suivantes :

- 322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition
- 323 Technique de l'image et du son, métiers connexes du spectacle
- 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données

A Nouméa, le 14/02/2020

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation

La directrice adjointe

Chef du service certification, audit et contrôle



Mme Dominique FAUDET-BAUVAIS

Monsieur Laurent RIVATON
BP 215
98827 NOUMÉA

Mme Dominique FAUDET-BAUVAIS